



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2023

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc
14 avenue du Général de Gaulle
33530 BASSENS
Courriel : contact@sia-o.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-033-2533 02 036-2 024 0628-RPQS_2023-R

Les chiffres du service d'eau potable

SIAO de Carbon Blanc

Territoire 31 036 Abonnés 72 095 habitants	10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac. 31 036 abonnés
Exploitation En délégation de service public à Suez Eau France	Suez Eau France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
Production 5 530 906 m3 produits	Le Syndicat dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2023, 5 530 906 m ³ d'eau traitée.
Distribution 589 km de réseau 4 211 436 m3 facturés	4 211 436 m ³ ont été facturés aux abonnés en 2023, soit en moyenne 160 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 79,9%.
Qualité Bonne	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité. 100% des analyses réglementaires sont conformes au niveau bactériologique et au niveau physico-chimique.
Prix 249,08 € pour 120 m³	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m ³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m ³ payera en 2024, 249,08 € (sur la base du tarif du 1 ^{er} janvier 2024, toutes taxes comprises) soit une hausse de 10,6% par rapport à 2023. Sur ce montant, 44 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 30 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 26 %.

SOMMAIRE



Préambule.....	4
1. Présentation générale du service.....	4
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.4. Les ressources en eau.....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	7
1.5.1. Les réservoirs.....	7
1.5.2. Le réseau et les branchements	7
2. Faits marquants de l'exercice	7
3. Indicateurs techniques	10
3.1 Volumes prélevés sur l'année civile	10
3.2 Volumes mis en distribution sur l'année civile	10
3.3 Volumes consommés et rendement	11
3.4 La qualité de l'eau	12
3.5 Les fuites sur réseau.....	13
3.6 Les opérations de renouvellement	13
3.7 Les investissements réalisés.....	13
3.8 Etat des branchements en plomb.....	14
3.9 Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service	14
3.10 Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable.....	15
3.11 Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)	16
4. Indicateurs financiers	17
4.1 Les tarifs	17
4.2 La facture d'eau 120 m3	18
4.3 Les recettes du Délégué.....	19
4.4 Le budget Eau Potable du Syndicat	19
4.4.1 Les recettes d'exploitation	19
4.4.2 Les travaux réalisés en 2023.....	19
4.4.3 Etat de la dette du service	20
4.4.4 Amortissements réalisés en 2023.....	20
4.4.5 Opérations de coopération décentralisée	20
5 Les indicateurs de performance	21
5.1 Indicateurs descriptifs :	21
5.2 Indicateurs de performance :.....	21

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et le Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu
- La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| ☒ Production | ☒ Transport |
| ☒ Protection du point de prélèvement | ☒ Stockage |
| ☒ Traitement | ☒ Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre très partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont.

Le service public d'eau potable dessert 31 036 abonnés, représentant 72 095 habitants (Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 – millésimée 2021)).

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2022-2023
	2021	2022	2023	
AMBARES-ET-LAGRAVE	6 873	6 976	7 053	1,1%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	3 686	3 759	3 798	1,0%
BASSENS	3 272	3 357	3 393	1,1%
CARBON-BLANC	3 149	3 182	3 228	1,4%
FARGUES-SAINT-HILAIRE	17	19	17	-10,5%
LORMONT	14	14	15	7,1%
MONTUSSAN	1 512	1 554	1 607	3,4%
POMPIGNAC	1 503	1 545	1 556	0,7%
SAINT-LOUBES	4 325	4 364	4 436	1,6%
SAINTE-EULALIE	2 190	2 198	2 221	1,0%
TRESSES	2 275	2 308	2 324	0,7%
YVRAC	1 379	1 393	1 388	-0,4%
TOTAL	30 195	30 669	31 036	1,2%

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Suez Eau Ile de France. Le contrat d'affermage a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 25 ans, jusqu'au 31 décembre 2044.



Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable,
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs,
- ✓ Télérélevé des compteurs,
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

Le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

1.3. Les clients et les volumes facturés

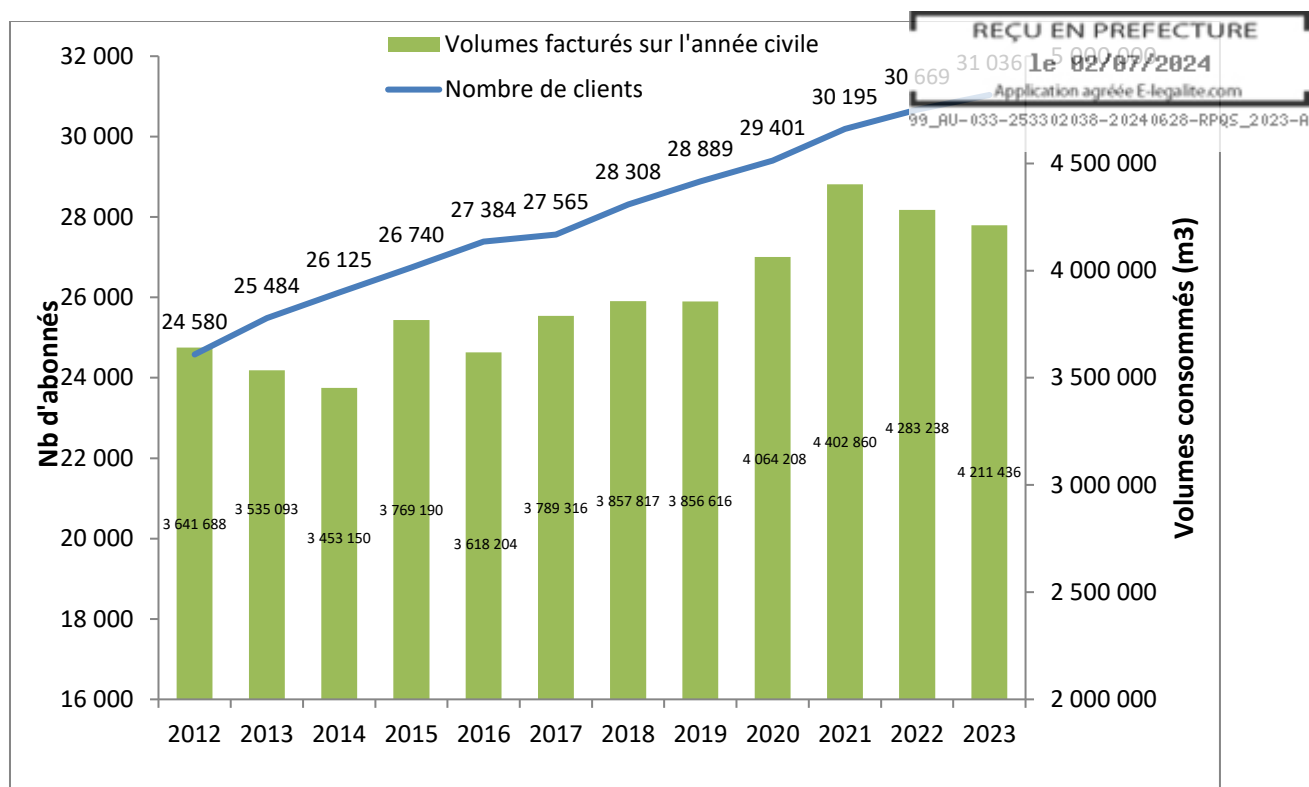
	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Nombre de clients	29 401	30 195	30 669	31 036	1,2%
dont abonnés domestiques et assimilés	29 276	30 065	30 534	30 908	1,2%
dont abonnés non domestiques	125	130	135	128	-5,2%
Volumes facturés sur l'année civile	4 064 208	4 402 860	4 283 238	4 211 436	-1,7%
dont particuliers	2 940 086	3 138 318	3 015 557*	3 059 785*	1,5%
dont collectivités	232 226	251 930	172 854*	150 140*	-13,1%
dont professionnels	887 966	1 010 542	1 094 827*	1 001 511*	-8,5%
dont autres abonnés	3 930	2 070	0*	0*	
Volume moyen facturé (m3/client)	138,2	145,8	139,7	135,7	-2,8%

* L'exploitant indique avoir changé de méthode de calcul entre 2021 et 2022 concernant la répartition des classes domestiques et non domestiques pour le volume facturé.

En 2021, les clients particuliers étaient comptabilisés dans la classe domestique et le reste des classes clients en non domestique.

Désormais, l'exploitant comptabilise les clients avec l'élément de contrat « lutte contre la pollution » en classe domestique et les clients qui n'ont pas cet élément de contrat dans la classe non domestique. Il en résulte que tous les abonnés sont classifiés et que la catégorie « autres abonnés » est désormais vide.

L'augmentation du nombre d'abonnés (+1,2%) est sensiblement inférieure à la moyenne des 10 dernières années (+2,2%/an en moyenne entre 2012 et 2022). Les volumes facturés sont globalement en légère diminution (-1,7%) notamment pour les collectivités et les professionnels (respectivement -13,1% et -8,5%), et en légère augmentation pour les abonnés particuliers (1,5%).



1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m³/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escart - Saint Loubès	1975	4 200
Bois Haut - Yvrac	1997	3 800
Cabet - Yvrac	2014	3 600
TOTAL		25 500 m³/j

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs



Le réseau d'eau potable comprend 6 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 14 500 m³ et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m ³
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	2003	2 x 2 000
Total		14 500

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Longueur du réseau, hors branchements (km)	582,1	587,2	586,6	588,5	0,3%
Nombre de branchements	27 522	27 692	27 838	27 940	0,4%

Seuls 45 des 32 833 compteurs des abonnés ne sont pas équipés de télérelève, soit 99,9% du parc équipé.

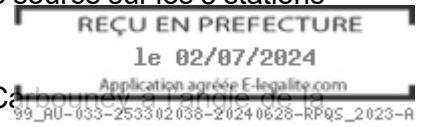
2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ En janvier 2023, une modulation de pression sur la partie Nord d'Ambarès a été mise en place et a fait économiser environ 300 m³/j.
- ✓ Des écoutes de nuit pour recherche de fuite ont été réalisées :
 - Le long de la RN 89 (secteur H). Aucune alerte particulière n'a été relevée (mars).
 - Sur le secteur I, 2 fuites ont été identifiées pour une perte d'eau de 4,5 m³/h. Ces fuites étaient situées après compteurs, localisées au n°2 de l'avenue de Guyenne et au niveau de l'Intermarché (mars).
- ✓ Plusieurs casses conséquentes et interventions pour fuites significatives sur le réseau :
 - Réparation d'une canalisation DN 80mm sur l'avenue de l'Estrille à Artigues-près-Bordeaux (février).

- Détection d'une fuite invisible et réparation de la canalisation DN 150mm au N°4 avenue du Périgord à Artigues-près-Bordeaux. Ces deux fuites ont entraîné une perte d'eau estimée à 400 m³/j (février).
 - Réparation d'une fuite invisible sur un branchement rue Victor Hugo à Ambarès (secteur H2). La perte d'eau a été évaluée à 40 m³/j (mars).
 - Intervention pour une fuite sur une purge en bout de réseau rue, située rue des Labourets à l'angle de la rue de la chânaie à Bassens. Cette fuite a entraîné une perte d'eau de 130 m³/j (mars).
 - Réparation d'une fuite au n°48 route de la Chaise à Montussan (secteur H). La perte d'eau estimée est d'environ 64 m³/j (mars).
 - Intervention pour une fuite importante sur le quai de Vial à Bassens. La fuite était sous chaussée dont la structure porteuse est constituée par une dalle en béton armé de 50 cm d'épaisseur. La canalisation était à 2 m de profondeur sous la canalisation du réseau d'eaux pluviales. La réparation a nécessité 3 jours de travaux (avec les réfections). La perte d'eau est estimée à 2 000 m³ (mai).
 - Réparation d'une fuite invisible sur un branchement au n°95 chemin de Caverne à Saint Loubès. La perte d'eau est estimée à environ 100 m³/j (juillet).
 - Intervention pour une rupture de canalisation DN 160mm prise dans du béton, située au n° 9 route de Saint Louis à Bassens. La conduite est posée sur un ouvrage de collecte des eaux pluviales. Cette rupture a provoqué une perte d'eau d'environ 300 m³ (août).
 - Casse d'une canalisation DN 150mm en fonte au n°4 rue Lafayette à Bassens. (août).
 - Intervention pour une fuite sur une conduite PVC DN 63mm au n°17 Ruisseau du Moulin à Yvrac. Trois terrassements ont été nécessaires pour localiser cette fuite. L'eau ressortait 20 m plus loin (novembre).
 - Intervention pour une fuite d'une canalisation DN 300mm avenue du Général de Gaulle à Bassens. Cette réparation a nécessité l'utilisation de 2 camions hydrocureurs en complément des pompes de chantier positionnées en fond de fouille. Ce dispositif a permis d'évacuer le sable et l'eau présents dans les sols à la suite des fortes intempéries de novembre et décembre 2023. Les équipes d'interventions ont ainsi pu réaliser la réparation de la fuite (décembre).
 - Réparation d'une deuxième fuite sur la conduite en fonte DN 200mm située au n°17 Quai de Vial à Bassens (décembre).
 - Intervention pour réparation de la canalisation DN 150mm située au 1 rue Fénelon à Bassens (décembre).
- ✓ En juillet 2023, la pompe de reprise N°1 a été remplacée par une pompe équipée d'un moteur synchrone et d'un variateur de fréquence (amélioration de la performance énergétique).



- ✓ En septembre 2023, il a été installé des coffrets d'inversion de source sur les 5 stations du SIAO non équipées.
- ✓ En novembre 2023, la vanne située dans le rond-point rue C. Bonin à Carbon Blanc de la rue André Marie Ampère à Carbon Blanc a été remplacée.



3. Indicateurs techniques

3.1 Volumes prélevés sur l'année civile

Les volumes prélevés sont en baisse par rapport à 2022 (-8,1%). Ils sont inférieurs d'environ 357 000 m³ à l'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 6 070 000 m³).

	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1 051 654	1 011 496	1 042 581	950 057	-8,9%
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	747 308	747 612	702 677	570 391	-18,8%
Favols - Carbon Blanc	1 295 348	1 371 691	1 423 060	1 480 510	4,0%
Roquebert - Pompignac	713 242	610 765	608 713	521 353	-14,4%
L'escart - Saint Loubès	489 290	478 206	769 526	556 388	-27,7%
Bois - Haut - Yvrac	1 144 270	1 092 297	1 226 654	1 167 507	-4,8%
Cabet - Yvrac	582 002	643 819	446 079	467 179	4,7%
Total volumes prélevés	6 023 114	5 955 886	6 219 290	5 713 385	-8,1%

3.2 Volumes mis en distribution sur l'année civile

	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Volumes produits	5 887 173	5 800 762	6 038 971	5 530 906	-8,4%
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1 036 615	999 401	1 002 070	870 586	-13,1%
Favols - Carbon Blanc	1 266 657	1 344 367	1 396 755	1 456 672	4,3%
Roquebert - Pompignac	708 615	608 823	604 246	517 830	-14,3%
L'escart - Saint Loubès	466 996	458 224	742 210	529 256	-28,7%
Bâche d'Yvrac	1 831 750	1 752 691	1 852 370	1 726 766	-6,8%
Cabet - Yvrac	576 540	637 256	441 320	429 796	-2,6%
Volumes importés (Bordeaux Métropole)	96	1	1	0	-100,0%
Volumes exportés (Bordeaux Métropole)	481	553	84	132	57,1%
Total volumes mis en distribution	5 886 788	5 800 210	6 038 888	5 530 774	-8,4%

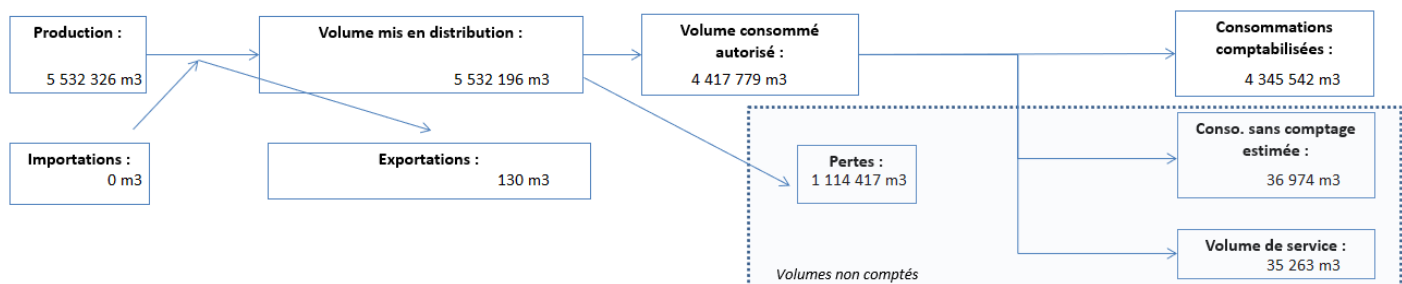
3.3 Volumes consommés et rendement

(sur la période de relèvement ramenée à 365 j)



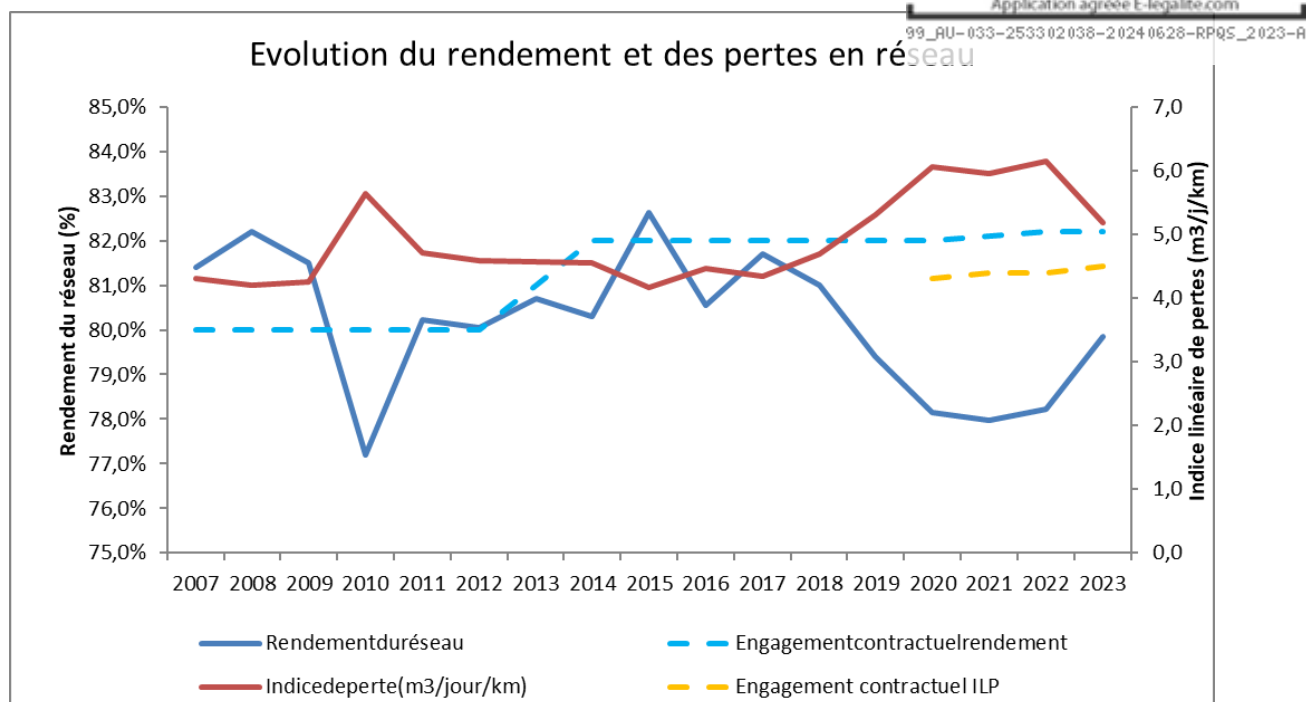
	2020	2021	2022	2023	2022-2023
Volumes produits	5 887 173	5 800 469	6 039 685	5 532 326	-8,4%
Volumes importés	96	4	1	0	-100,0%
Volumes exportés	481	551	84	130	54,8%
Volumes mis en distribution	5 886 788	5 799 922	6 039 602	5 532 196	-8,4%
Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile	4 510 005	4 437 641	4 631 007	4 345 542	-6,2%
<i>dont remise pour fuite</i>	<i>23 401</i>	<i>68 023</i>	<i>83 254</i>	<i>103 346</i>	<i>24,1%</i>
Consommation sans comptage estimée	49 381	48 541	37 974	36 974	-2,6%
Volumes de service	40 766	36 586	56 137	35 263	-37,2%
Volumes consommés autorisés	4 600 152	4 522 768	4 725 118	4 417 779	-6,5%
Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)	21,7	21,1	22,1	20,6	-6,8%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	6,5	6,4	6,6	5,5	-16,0%
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	6,1	6,0	6,1	5,2	-15,5%
Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	78,1%	78,0%	78,2%	79,9%	2,1%

Le bilan hydraulique 2023 est le suivant :



Le niveau des pertes de 2023 ne respecte pas l'engagement contractuel de 4,5 m³/j/km pour cet exercice (défini par l'article 7.2 du contrat en vigueur).

Le rendement 2023 est supérieur à l'objectif fixé par le décret du 27 janvier 2012 (74,1%) mais est en-deçà de l'engagement contractuel de 82,2% pour l'exercice :



3.4 La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sur l'eau distribuée sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	178	92
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Taux de conformité	100,0%	100%

Dans le cadre du contrôle sanitaire effectué par Bordeaux Métropole, il a été constaté les éléments suivants :

- Dépassement de la limite de qualité sur le paramètre « Escherichia Coli » et dépassement de la référence de qualité sur le paramètre « Coliformes » sur un point d'achat d'eau à Bordeaux Métropole situé à Ambarès et Lagrave. Ces 2 dépassements n'ont pas été confirmés.
- Dépassement de la référence de qualité sur le paramètre « Sars Spores De Micro-Organismes Anaérobies Sulfite-Réducteurs » sur un point d'achat d'eau à Bordeaux Métropole situé à Ambarès et Lagrave.

- Dépassement de la référence de qualité sur le paramètre « Sars Spores De Micro-Organismes Anaérobies Sulfito-Réducteurs » sur un point d'achat de l'eau de Bordeaux Métropole situé à Bassens.



Par ailleurs, 15 dépassements de la référence de qualité sur la température (25 °C) ont été constatés lors de la période estivale.

A noter que dans le cadre de l'autosurveillance complémentaire réalisée par le Délégué, un dépassement de la référence de qualité sur le paramètre « Coliformes » a été détecté sur un point du réseau du Bas Bassens. Le recontrôle n'a pas confirmé ce dépassement.

3.5 Les fuites sur réseau

Nature intervention	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Nombre de fuites réparées					
sur branchement	466	462	491	381	-22%
sur canalisation	92	90	77	55	-29%
Recherches de fuites					
Linéaire contrôlé (km)	535,9	443	589	504	-14%

3.6 Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 2 503 ml de canalisations en 2023.

Renouvellement des canalisations	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	3 418	4 111	2 964	3 322	2 808	2 503	-10,9%
Cumul sur 5 ans (ml)	25 889	22 957	17 013	15 702	16 623	15 707	-5,5%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,89%	0,79%	0,58%	0,53%	0,57%	0,53%	-5,8%

Par ailleurs, 2 138 compteurs ont été renouvelés par Suez (soit 6,5% du parc compteur) en 2023, ainsi que 319 branchements.

3.7 Les investissements réalisés

Le Syndicat a financé de nombreux investissements et notamment :

- Des opérations de renouvellement de réseau : à Carbon Blanc (rue du Plateau et rue des Acacias), à Pompignac (chemin de Marsalat et chemin de Gachet), à Saint-Loubès (chemin de Gary et chemin de Sacquey), à Bassens (avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny).
- La liaison Cabet / Bois-Haut pour assurer l'approvisionnement du Haut Service en période de fortes demandes (Extension 1,5 km Ø250). Les travaux ont commencé en janvier 2023.
- Des travaux de détection des réseaux : à Saint-Loubès (avenue de la République, chemin de Sacquey et chemin du Gary), à Bassens (rue Sybille).

- Des travaux de réalisation de baïonnettes sur le réseau d'eau potable pour permettre l'aménagement de voirie de Bordeaux Métropole : à Ambas et Lagrave (rue du Lyonnais et avenue de la Libération).
- Des travaux de renouvellement de canalisation et branchements : à Yvrac (Clos du Vallon) et à Saint-Loubès (avenue de la République).
- Des travaux de mise à la côte des bouches à clé à Carbon Blanc (avenue François Mitterrand).
- Une installation de coffrets inverseur de source.



3.8 Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Nombre de branchements en plomb supprimés	23	17	7	4	-42,9%
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	204	199	192	35	-81,8%
Pourcentage de branchement en plomb restant	0,74%	0,72%	0,69%	0,13%	-81,8%

3.9 Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

- Des opérations de réhabilitations (étanchéité et/ou filtres sur traitement déferrisation) sont programmées sur la production de Favols, et ultérieurement sur celles du Mirail et de Roquebert.
- Des opérations de réhabilitation (étanchéité supérieure, canalisations, et gestion des eaux pluviales) sont programmées ultérieurement sur les réservoirs de Terrefort, des Datz, et de Bellevue.
- Le terrain du nouveau stockage sur la zone du Haut Service desservie par le CE de Bellevue à Tresses doit être acheté prochainement.
- Poursuite de la remise à niveau des émergences lors des travaux de voirie.
- Priorité au renouvellement de branchements en polyéthylène noir.
- Prévoir des travaux de dévoiements pour sortir les canalisations présentes en domaine privé et ainsi les positionner en domaine public.
- Le Syndicat prévoit de poursuivre sa politique de renouvellement progressif du réseau d'eau potable et de suppression des branchements plomb.
- Envisager le renouvellement de certaines canalisations (le long de la RN 89, chemin de Mage à Saint-Loubès, quai de Vial entre l'avenue du Port et l'avenue Richelieu à Bassens).

3.10 Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère			obtenus en 2023	maximal de point
A - Plan des réseaux				
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux			10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année			5	/5
B - Inventaire des réseaux				
o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.			10	/10
Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts			5	/5
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts			15	/15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Le plan des réseaux préciser la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux			10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution			10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements			10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.			10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite			10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement			10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)			10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux			5	/5
TOTAL			120	/120

3.11 Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2023
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	⇒ 100%

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_RU-033-2533 02 036-2024 0628-RPQS_2023-R

4. Indicateurs financiers

4.1 Les tarifs



		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2023	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2024
Part Délégitaire				
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	31,48 €	33,72 €	35,89 €
	compteurs ø 20 mm	62,96 €	67,44 €	71,78 €
	compteurs ø 30 mm	157,40 €	168,60 €	179,45 €
	compteurs ø 40 mm	209,87 €	224,80 €	239,26 €
	compteurs ø 60 mm	314,80 €	337,20 €	358,89 €
	compteurs ø 80 mm	524,67 €	562,00 €	598,15 €
	compteurs ø 100 mm	787,00 €	843,00 €	897,23 €
	compteurs ø 150 mm	1 049,33 €	1 124,00 €	1 196,30 €
	compteurs ø 200 mm	1 574,00 €	1 686,00 €	1 794,45 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 250 m3	0,5445 €	0,5834 €	0,6209 €
	Au-delà de 250 m3	0,6422 €	0,6879 €	0,7321 €
Part Collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	15,00 €	15,30 €	15,30 €
	compteurs ø 20 mm	20,00 €	21,00 €	21,00 €
	compteurs ø 30 mm	25,00 €	26,25 €	26,25 €
	compteurs ø 40 mm	35,00 €	36,75 €	36,75 €
	compteurs ø 60 mm	52,00 €	54,60 €	54,60 €
	compteurs ø 80 mm	65,00 €	68,25 €	68,25 €
	compteurs ø 100 mm	100,00 €	105,00 €	105,00 €
	compteurs ø 150 mm	125,00 €	131,25 €	131,25 €
	compteurs ø 200 mm	250,00 €	262,50 €	262,50 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 250 m3	0,3800 €	0,3876 €	0,5000 €
	Au-delà de 250 m3	0,4800 €	0,4896 €	0,6300 €
Taxes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)		0,0975 €	0,0700 €	0,0900 €
Redevance pollution (€/m3)		0,3300 €	0,3300 €	0,3300 €
TVA		5,50%	5,50%	5,50%
Tarifs liés à l'application du règlement de service				
Frais d'accès au service sans déplacement		42,55 €	47,83 €	50,90 €
Frais d'accès au service avec déplacement		82,70 €	92,95 €	98,93 €

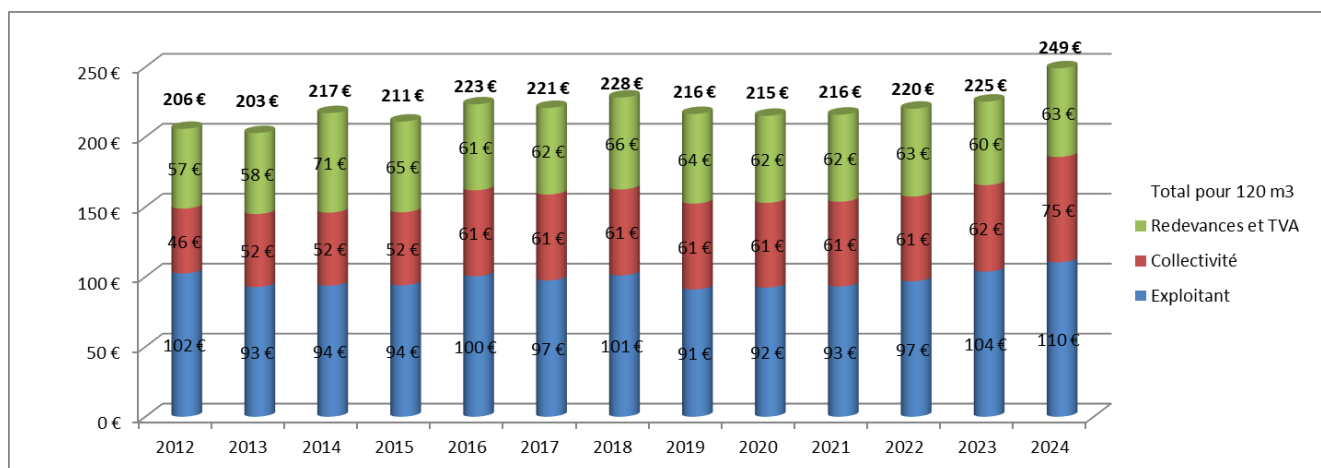
Les tarifs de l'eau pour la part Syndicale ont été approuvés par une délibération du 18 décembre 2023 pour les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

4.2 La facture d'eau 120 m³

REÇU EN PREFECTURE					
Au 1er janvier 2023			Au 1er janvier 2024		le 02/07/2024
					Application agréée E-legalite.com
	PU	MONTANT	PU	MON	
Terme fixe annuel					
Part du Déléataire	33,72 €	33,72 €	35,89 €	35,89 €	6,4%
Part de la Collectivité	15,30 €	15,30 €	15,30 €	15,30 €	0,0%
Consommation					
Part du Déléataire	0,5834 €	70,01 €	0,6209 €	74,41 €	6,4%
Part de la Collectivité	0,3876 €	46,51 €	0,5000 €	60,00 €	29,0%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,0700 €	8,40 €	0,0900 €	10,80 €	28,6%
Redevance de pollution	0,3300 €	39,60 €	0,3300 €	39,60 €	0,0%
Total HT		213,54 €		236,10 €	10,6%
TVA à 5,50%		11,74 €		12,98 €	10,6%
Total Eau potable TTC		225,28 €		249,08 €	10,6%
Soit le m³		1,88 €		2,08 €	10,6%

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 249,08 € TTC au 1^{er} janvier 2024, en hausse de 10,6% par rapport au 1^{er} janvier 2023.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :



4.3 Les recettes du Déléataire

Recettes	2020	2021	2022	REÇU EN PREFECTURE le 02/07/2024 2023 Application agréée E-égalité com. 2	
Exploitation du service	3 342 391 €	3 773 442 €	3 763 498 €	4 035 418 €	7,2 %
Travaux attribués à titre exclusif	352 269 €	451 218 €	519 808 €	415 422 €	-20,1 %
Produits accessoires	182 223 €	319 077 €	314 750 €	392 329 €	24,6 %
TOTAL	3 876 883 €	4 543 737 €	4 598 056 €	4 843 169 €	5,3%

4.4 Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1 Les recettes d'exploitation

Recettes	2020	2021	2022	2023	Evolution
Ventes d'eau	2 219 518 €	1 965 444 €	2 967 353 €	2 242 941 €	-24,4 %
Autres produits de gestion courante	59 351 €	98 861 €	85 917 €	80 152 €	-6,7 %
Produits exceptionnels et financiers	1 500 €	864 €	16 459 €	0 €	-100,0 %
Total	2 280 369 €	2 065 169 €	3 069 928 €	2 325 893 €	-24,2 %

Les ventes d'eau et les produits exceptionnels et financiers ont significativement baissé en 2023.

4.4.2 Les travaux réalisés en 2023

Investissements réalisés en 2023	Montant total HT
Travaux réseau AEP	1 963 091 €
Liaison Cabet / Bois-Haut	1 050 000 €
Installation de coffrets inverseur de source	44 750 €
Détection de réseaux	12 803 €
Mise à niveau des bouches à clés	250 €
Autres	280 191 €
TOTAL	3 351 085 €

Ces travaux ont fait l'objet de 47 550 € de subventions perçues en 2023, le reste a été financé par le budget du Syndicat.

4.4.3 Etat de la dette du service

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	5 761 418 €	5 793 939 €	5 262 572 €	5 457 614 €
Montant remboursé durant l'exercice	688 908 €	690 404 €	713 423 €	712 729 €
- dont en capital	447 658 €	466 408 €	510 255 €	523 802 €
- dont en intérêts	241 250 €	223 996 €	203 168 €	188 927 €



4.4.4 Amortissements réalisés en 2023

Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable / Service de distribution	1 074 016 €
Bâtiments	138 335 €
Matériels et divers	16 617 €
- Subventions	- 136 958 €
TOTAL	1 228 968 €

4.4.5 Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

5 Les indicateurs de performance

5.1 Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	70 030	70 773	71 161	72 095	 +1,3%
D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³	1,80 €	1,83 €	1,88 €	2,08 €	 +10,6%

5.2 Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	100%	100%		
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	98,9%	98,8%	100%	100%		

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points). (La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013)	120/120	120/120	120/120	120/120	→	 Cf. détail au paragraphe 3.10
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	78,1%	78,0%	78,2%	79,9%	↗	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	6,5 m3/j/km	6,4 m3/j/km	6,6 m3/j/km	5,5 m3/j/km	↘	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	6,1 m3/j/km	6,0 m3/j/km	6,1 m3/j/km	5,2 m3/j/km	↘	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,58%	0,53%	0,57%	0,53%	↘ -5,8%	
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100%	100%	100%	100%	→	

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0017 €/m3	0,0029 €/m3	0,0013 €/m3	0,0014 €/m3	→	 6 160 € d'abandon de créances du Délégué
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	0,54 u / 1000 abonnés	1,4 u / 1000 abonnés	0,55 u / 1000 abonnés	0,16 u / 1000 abonnés	↘	
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100%	100%	100%	100%	→	
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	3,9 ans	3,76 ans	2,77 ans	3,44 ans	↗	
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	2,09%	2,54%	3,30%	3,39%	→	
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	10,68 réclamations /1000 abonnés	13,74 réclamations /1000 abonnés	11,57 réclamations /1000 abonnés	10,5 réclamations /1000 abonnés	↘	